



Décision de radiodiffusion CRTC 2018-306

Version PDF

Ottawa, le 22 août 2018

Groupe Attraction Radio inc.
Chicoutimi (Québec)

CILM-FM Chicoutimi – Renouvellement administratif

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion pour l'entreprise de programmation de radio commerciale de langue française CILM-FM Chicoutimi (Québec) du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018, selon les mêmes modalités et **conditions** que celles en vigueur dans la licence actuelle.
2. La présente décision ne règle en aucune façon les questions que le renouvellement de cette licence pourrait soulever.

Secrétaire général

La présente décision doit être annexée à la licence.